

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
-------------------

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

Séance ordinaire du Jeudi 21 novembre 2019

15	13	12
----	----	----

Date de la convocation : 15/11/2019

Affichage du 29/11/2019  
au 02/01/2020

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt et un novembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, Maire.

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Caroline MOUTIER, Pascale RIEDINGER, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Hervé NIVA, Jonathan KAISER, Guillaume DUMONT.

Absent non excusé : Pascal DIEMER.

Secrétaire de séance : Yannick EON

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Décision modificative n° 02 «Transfert des frais de publications»
02	Décision modificative n° 03 «Annulation de titres sur exercice antérieur»
03	Durée de l'amortissement
04	Entretien des bâtiments communaux
05	Demande de subvention (écoles et JSP)
06	Départ à la retraite de l'ouvrier communal
07	Motion pour le retrait du plan de réorganisation de la DGFIP
08	Arrêté municipal fixant la limite d'agglomération
	Divers et communications

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité

### N° 01 - DECISION MODIFICATIVE n° 02/2019 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE WALTEMBOURG

Les frais d'insertion et de publication du marché pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la route de Waltembourg ont été imputés au compte 2033.

Les travaux ayant eu lieu, il faut transférer ces frais au compte 21538 pour des montants respectifs de 588,00 € et 167,24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes

Budget M14 - Section d'investissement :

- + Dépense au compte 21538-041 - Recette au compte 2033-041 pour un montant de 756,00 €

Autorise le maire à signer les pièces en résultant.

/

N° 02 - DECISION MODIFICATIVE n° 03/2019 - ANNULATION DE TITRES SUR EXERCICE ANTERIEUR

Pour permettre l'annulation de titres d'investissement émis à tort, sur exercice antérieur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes

Budget M14 - Section d'investissement :

- |  |              |
|--|--------------|
| + Compte 10226 : Taxe d'aménagement                            | + 1 000,00 € |
| + Compte 2315 : Installation, matériel et outillage techniques | - 1 000,00 € |

Autorise le maire à signer les pièces en résultant.

/

N° 03 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal de HENRIDORFF

VU la nécessité d'amortir les subventions d'équipement, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer la cadence d'amortissement des subventions d'équipement à 30 ans
- Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires.

/

N° 04 - ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Après études de diverses possibilités, le conseil municipal :

- Décide de souscrire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, un contrat avec la société H.P.I. (Hygiène Propreté Industrielle & Particuliers) de SARREBOURG, pour l'entretien des bâtiments communaux.
- Autorise le maire à signer les pièces à intervenir

/

N° 05 - SUBVENTIONS :

Le Maire fait part aux membres présents de demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de :

- + Verser une subvention de 10.00 € par enfant pour le séjour de classe musicale transplantée à la Hoube, prévue du 09 au 13 mars 2020, et prendre en charge le coût du transport pour cette sortie estimé à 145,00 € environ.
- + Verser une subvention de 100,00 € à l'amicale des sapeurs-pompiers, pour les JSP.

/

**N° 06 - DEPART A LA RETRAITE DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL :**

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de prendre en charge :

- L'achat d'un cadeau pour Monsieur Christophe JAECK, Adjoint Technique Territorial, à l'occasion de son départ à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'une valeur approximative de 500,00 €.
- La prise en charge du pot à l'occasion de son départ
- Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir

/

**N° 07 - MOTION POUR LE RETRAIT DU PLAN DE REORGANISATION DE LA DGFIP**

Le projet de réorganisation des services des finances publiques, présenté par le Ministre Gérard DARMMANIN, nous inquiète et nous fait craindre le pire pour l'avenir des missions de services publics et de l'emploi au sein de la DGFIP.

En effet, la DGFIP envisage de réorganiser ses services et en particulier les implantations des trésoreries et des centres de Finances publiques à l'horizon 2022, les premières modifications étant prévues dès 2020.

Le simulacre de concertation avec certains élus de certaines collectivités et les représentants du personnel n'est qu'une simple opération de communication qui vise à masquer la réalité de ce projet de démantèlement des services de la DGFIP.

Dans le Grand Est, comme dans le reste de l'Hexagone, les nouvelles cartographies territoriales (appelées également Géographie Revisitée) laissent apparaître des fermetures massives de trésoreries, qui à terme, seront remplacées par des Services de Gestion Comptable (SGC) dont le nombre sera extrêmement réduit sur le territoire.

Ces SGC ne seront pas de proximité immédiate ni ouverts au public.

Ce plan prévoit également des fermetures et regroupements des SIP et SIE (Services des Impôts des Particuliers et Services des Impôts des Entreprises).

Quelques exemples des premières mesures du plan Darmanin dans le Grand Est :

- Ardennes : Suppression de 14 Trésoreries
- Aube : Suppression de 11 Trésoreries
- Marne : Suppression de 15 Trésoreries
- Haute-Marne : Suppression de 12 Trésoreries
- Meurthe et Moselle : Suppression de 9 Trésoreries
- Meuse : Suppression de 9 Trésoreries
- Moselle : Suppression de 26 Trésoreries
- Bas-Rhin : Suppression de 14 Trésoreries
- Vosges : Suppression de 11 Trésoreries

Les territoires et les collectivités les plus impactés par ce projet seront les communes rurales et les femmes et les hommes qui habitent le milieu rural seront les premières victimes de cette fracture territoriale du réseau DGFIP et de cet éloignement du service public fiscal.

La propagande gouvernementale qui vante l'augmentation des points de contacts de la DGFIP ne trompe personne.

Ces accueils de proximité, imaginés par le Ministre Darmanin, consistent en une simple permanence ponctuelle ne remplissant pas l'ensemble des missions, dont celle essentielle de Guichet de Proximité, ouvert à la population.

Ce service public « Low Cost » sera assuré par des agents qui pourront ne pas être issus de la DGFIP.

A qui fera-t-on croire que l'on fera de la proximité avec des agents en moins ?

En 10 ans le DGFIP a perdu plus de 24 000 emplois, 40 000 depuis 2002 !

D'ici 2022, c'est de 12 à 15 % d'emplois supplémentaires qui seront supprimés !

Ce projet qui concourt à l'abandon du service public de proximité, sacrifie une administration qui, au travers de ses différentes missions, est au cœur du fonctionnement de l'Etat et des collectivités locales.

Alors que nos concitoyens réclament avec force une égalité d'accès à un service public de proximité et de qualité, le Gouvernement mène une politique qui va à l'encontre du sens de l'histoire.

Ce projet de réorganisation de la DGFIP, associé à de massives suppressions de postes et à des transferts de personnel, ne correspond pas aux besoins de la population.

Les organisations syndicales dans leur ensemble ont maintes fois clamé leur opposition à ce projet qui va à l'encontre des besoins et des intérêts du Service public, de ses personnels et des usagers.

Dans le Grand Est, dans nos collectivités (Mairies, Communauté de Communes, Conseils Départementaux), commencent à fleurir des pétitions et des motions exigeant le retrait de ce plan de restructuration des finances publiques.

Ce projet, n'est pas acceptable !

En conséquence, nous élus du Conseil régional Grand Est,

- Rappelons notre attachement à un service des finances publiques de qualité et de proximité ;
- Apportons notre soutien aux organisations syndicales représentatives du personnel et aux élus locaux qui se mobilisent contre cette attaque en règle des missions de service public ;
- Exigeons le retrait immédiat de ce plan de réorganisation de la DGFIP.

/

## **N° 08 - ARRETE MUNICIPAL FIXANT LA LIMITE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Municipal de la commune de HENRIDORFF, après présentation, par Monsieur le maire, du projet d'arrêté fixant les limites d'agglomération sur les voies suivantes :

- ✚ Route Départementale 98, côté Lutzelbourg, nouveau point de repère : 3+271
- ✚ Route Départementale 98, côté Arzviller, nouveau point de repère : 3+420

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté municipal et le charge de faire toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la signalisation réglementaire.

/

**Divers et communications :**

- Logement de l'école maternelle : Le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de résiliation du bail de Mme Leslie DIDIOT à compter du 05 février 2020.
- Horaires de la mairie : les élus décident la modification des horaires de permanences de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. A savoir, tous les jours de 11 H. à 12 H. sauf le mercredi et les mardis de 19 H. à 20 H.

La séance a été levée à 22 heures 00.

**ÉMARGEMENTS**

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1 <sup>er</sup> Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 <sup>e</sup> Adjoint :
NOBLET Jean-Marc 3 <sup>e</sup> Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
KAISER Jonathan, Conseiller :	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent non excusé
MOUTIER Caroline, Conseillère :		